



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION EUROPÉENNE CONSULTATIVE POUR LES PÊCHES DANS LES EAUX INTÉRIÈRES

### VINGT-CINQUIÈME SESSION

**Antalya (Turquie), 21–28 mai 2008**

### RAPPORT D'ACTIVITÉS SUCCINCT

### SOUS-COMMISSION III – Protection des ressources aquatiques

**Président:** G. Castelnaud (France)  
**Vice-Président:** E. Ciccotti (Italie)  
**Rapporteur:** C. Popa (Roumanie)  
**Secrétaire technique:** U. Barg (FAO)

Cette Sous-Commission inclut quatre Groupes de travail ad hoc. Ses activités et réalisations durant l'intersession sont résumées ci-après:

**Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodologies de remise en état des lacs et réservoirs**  
Coordonnateur: H. Lehtonen

La version finale du projet de Manuel sur la remise en état des lacs et réservoirs préparé par H. Lehtonen, I.G. Cowx et R. Müller est prête; elle a été diffusée auprès des experts pour recueillir leurs commentaires. Le texte doit encore être complété par quelques figures et photographies et M. Jagsch s'est proposé pour fournir des clichés requis. Blackwell Publishing est disposé à publier le document. La recommandation relative à la cessation des activités de ce Groupe de travail a été confirmée par la réunion du Comité exécutif de la CECPI en 2007.

**Groupe de travail *ad hoc* sur la manutention des poissons dans les pêcheries et les établissements d'aquaculture**

Coordonnateur: R. Rösch

Le coordonnateur, M. Rösch, a rassemblé un groupe de sept personnes chargé d'élaborer un projet de déclaration de position de la CECPI, conformément à la demande de la vingt-quatrième session de la Commission. Le Groupe de travail a préparé fin février la deuxième version<sup>1</sup> du document

<sup>1</sup> La version initiale de la déclaration figure à l'Annexe I de la version intégrale du Rapport d'activités de la Sous-Commission III

définissant la position de la CECPI sur le bien-être des poissons dans l'aquaculture d'eau douce. Le coordonnateur souligne qu'une déclaration de position doit être courte et précise, s'abstenir de rentrer dans les détails et se borner à résumer les aspects pertinents. Le Groupe de travail attend les suggestions de la CECPI sur la présentation et le contenu de cette déclaration en vue d'étoffer le document. Si la CECPI était d'accord, le Groupe de travail pourrait aussi commencer à rédiger une déclaration analogue pour les pêches de capture dans les eaux intérieures, un domaine certes encore plus "délicat", mais qu'il serait important de couvrir.

### **Groupe de travail ad hoc sur la lutte contre les oiseaux prédateurs et la prévention des dégâts**

Coordonnateur: P. Heinimaa

Le Groupe de travail ad hoc sur la lutte contre les oiseaux prédateurs et la prévention des dégâts a tenu un atelier sur l'élaboration d'un Plan de gestion européen des cormorans à Bonn (Allemagne) les 20 et 21 novembre 2007. Vingt-neuf personnes provenant de 13 états membres de la CECPI ont participé à cet atelier. Son rapport (EIFAC/XXV/2008/Inf.13) sera publié en ligne sur le site de la CECPI avec toute la documentation relative aux travaux.

L'atelier a reconnu les problèmes grandissants causés aux pêches et à l'aquaculture par l'accroissement de la population de cormorans. Les actions isolées visant à en réduire le nombre ont échoué. L'initiative d'un plan de gestion paneuropéen devient donc urgente.

Les principales conclusions de l'atelier sont les suivantes:

- *L'impact considérablement accru de la prédation due aux cormorans sur la conservation des espèces de poissons et les pertes causées aux exploitants d'étangs piscicoles, aux pêcheurs professionnels et de loisirs a atteint un niveau inacceptable.*
- *Il est absolument nécessaire de réduire le succès reproductif du Grand cormoran afin de ramener la taille et la répartition de la population à des chiffres qui, tout en étant compatibles avec les exigences de conservation de cette espèce, en rendent l'impact acceptable pour la conservation des poissons et les entreprises qui exploitent cette ressource.*
- *La coordination des intérêts des poissons et des oiseaux passe par l'examen de la possibilité d'établir des niveaux acceptables et viables de taille et de répartition pour l'ensemble des reproducteurs européens.*
- *Il est nécessaire d'explorer les conséquences d'un éventuel reclassement du cormoran à l'Annexe II, 2 de la Directive de l'UE sur les oiseaux 79/409/EEC (espèces non protégées).*
- *Une action concertée est urgente pour gérer la population européenne de cormorans afin de réduire son impact sur la conservation des espèces de poisson et d'atténuer les pertes causées aux propriétaires d'étangs piscicoles, aux pêcheurs professionnels et de loisirs.*
- *La CECPI devrait prendre l'initiative de promouvoir la préparation et la mise en œuvre efficace du Plan de gestion européen des cormorans (ECMP) en utilisant toutes les informations disponibles au titre de précédentes initiatives telles que le FRAP, l'INTERCAFE et autres projets.*
- *La CECPI devrait inclure des éléments susceptibles d'être transposés du niveau local au niveau paneuropéen. Un mécanisme est nécessaire pour assurer le suivi, l'évaluation et l'adoption du Plan de gestion européen des cormorans sur une base continue et évolutive.*

Les recommandations de l'Atelier sont les suivantes:

1. *Coordonner les efforts isolés des pays en encourageant la préparation et la mise en œuvre d'un Plan de gestion européen des cormorans efficace, avec la participation de toutes les parties prenantes.*
2. *Établir un mécanisme central chargé d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des mesures de gestion des cormorans.*
3. *Réduire le succès reproductif de la population du Grand cormoran afin de ramener la taille et la répartition de la population à des niveaux restant compatibles avec des objectifs satisfaisants de conservation pour cette espèce.*
4. *Explorer les conséquences d'un éventuel reclassement du cormoran à l'Annexe II, 2 de la Directive de l'UE sur les oiseaux (espèces non protégées).*

### **Groupe de travail ad hoc sur la Directive-cadre de l'UE sur l'eau**

Coordonnateur: C. Argillier

La vingt-quatrième session de la CECPI a décidé de créer un nouveau Groupe de travail chargé des questions liées à la mise en œuvre de la Directive-cadre de l'Union européenne sur l'eau, conformément à la recommandation du Symposium de Mondsee en 2006. Le nouveau coordonnateur, Christine Argillier (France) a accepté de préparer un projet de mandat pour ce Groupe de travail et d'identifier les experts susceptibles d'y participer.

Le projet de mandat mis au point en consultation avec les membres du Bureau de cette Sous-Commission comprend les éléments suivants:

- Identification des lois en vigueur en Europe concernant la pêche dans les écosystèmes d'eau douce (repeuplement, restriction des captures, etc.); conséquences sur les communautés de poissons observées en termes de présence/absence des espèces et de structure d'âge des populations d'espèces dominantes à l'échelle européenne.
- Compatibilités entre la Directive-cadre sur l'eau et les lois régissant les pêches dans les pays européens.
- Analyses des pratiques de gestion des ressources en poisson (modification de l'habitat, manutention du poisson, etc.) en fonction du type de plan d'eau et de l'environnement naturel, dans les états membres participant à la mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'eau; conséquences sur les caractéristiques des communautés de poissons.
- Analyses des activités de pêche comme indicateur potentiel de l'état du plan d'eau et/ou de l'intensité de la pression anthropique. Comment améliorer l'état des plans d'eau en réduisant ou en modifiant l'activité des pêcheries?

Christine Argillier négocie actuellement en vue d'obtenir des fonds du Ministère français de l'écologie à l'appui des activités de ce Groupe de travail; son intention est d'organiser une première réunion en 2008 pour arrêter la composition du groupe conformément au mandat établi et planifier l'activité future.